Préparation à l'examen professionnel

Animateur principal de 1ère classe d'avancement de grade
Animateur principal de 2ème classe d'avancement de grade
Animateur principal de 2ème classe de promotion interne

L'accès à cette préparation est soumis à un **test d'orientation** préalable.

Les durées indiquées dans le cursus correspondent au temps requis nécessaire à la formation ; ces durées sont celles qui seront attestées.
Distanciel en direct : correspond au temps de formation réalisé en classe virtuelle avec l'intervenant et le groupe de stagiaires, les dates et heures de ces temps sont précisés dans le planning du groupe (planning envoyé avec la convocation)
Distanciel en autonomie : correspond au temps de formation minimum que le stagiaire doit réaliser en autonomie sur la plateforme de formation à distance Formadist. S'il le souhaite, le stagiaire peut travailler au-delà de ce temps minimum.

Epreuves d'admissibilité	**Apprendre en autonomie** *Apprendre à apprendre* **Distanciel en direct : 3 h / 0,5 jour** **Distanciel en autonomie : 4 h / 0,5 jour** **Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles** *Méthodologie – Travail en mode projet – 4 devoirs – 4 webinaires de correction* **Distanciel en direct : 13 h / 2 jours** **Distanciel en autonomie : 16 h / 3 jours**
Apport de connaissances	**Culture territoriale** **Distanciel en direct : 6 h / 1 jour** **Distanciel en autonomie : 24 h / 4 jours**
Epreuves d'admission	**Entretien avec le jury** *Projet professionnel et acquis de l'expérience – Méthodologie – Mise en situation (pour les admissibles) – ressources à distance* **Présentiel : 9 h / 1,5 jours** **Distanciel : 3 h / 0,5 jour**

L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.
L'inscription au concours ou à l'examen se réalise via le site https://www.concours-territorial.fr/